

LES CONTRATS ONT ÉTÉ SIGNÉS HIER

Des compagnies algériennes construiront un nouveau gazoduc

La compagnie nationale Sonatrach a reconduit le groupe-ment d'entreprises constitué entre sa filiale Enac et Cosider pour la réalisation d'un nouveau gazoduc de 344 km devant relier les champs gaziers du Sud-Ouest au centre national de dispatching gaz de Hassi R'Mel. Un projet de près de 40 milliards de dinars (350 millions de dollars environ).

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - Les contrats liés au projet du nouveau gazoduc devant relier les champs gaziers du Sud-Ouest dont l'entrée en production est prévue pour 2019, ont été signés hier, lors d'une cérémonie organisée au siège de la Sonatrach à Hydra en présence du ministre de l'Energie, Noureddine Bouterfa.

Le premier contrat concerne la fourniture de 344 km de pipes pour un montant de 17,4 milliards de dinars (158 millions de dollars) et un délai de douze mois, un marché attribué à l'Algérienne de fabrication de pipe (Alfapipe), filiale du groupe public Imetal. Et le second contrat, portant réalisation du gazoduc en EPC (Engineering, Procurement, and Construction), pour un montant de 20,7 milliards de dinars (192 millions de dollars) et un délai de trente mois, attribué au groupement Enac-Cosider.

Le nouveau gazoduc dit GR7, présenté par le vice-président chargé du transport par canalisation à Sonatrach Arbi-Bey-Slimane, va ainsi relier les champs d'Ahnet, Hassi Mouina et Hassi Ba Hamou dont l'entrée en

production est prévue pour 2019.

En effet, les champs de Hassi Mouina et Hassi Ba Hamou, totalisant une production annuelle de 9,4 milliards de mètres cubes, seront opérationnels en avril 2019 et celui d'Ahnet en juillet de la même année. Le projet du GR7 qui s'inscrit dans le programme de développement de Sonatrach, à court et à moyen terme, et en prévision de l'entrée en production des champs gaziers précités. Il s'agit d'une extension du système de transport par canalisation (STC) de cette région Sud-Ouest dont l'offre gazière atteindra 21 milliards de mètres cubes par an à l'horizon 2020. Une offre qui devrait être acheminée vers le Centre national de dispatching gaz (CNDG) de Hassi R'Mel.

Ce STC compte déjà un gazoduc de 765 km (GR5), construit pour rappel, par le même groupement Enac-Cosider, et qui relie les champs Touat, Timimoun et Reggane Nord à Hassi R'Mel. Ces champs, dont l'entrée en production est prévue en juin 2017, produiront 8,9 milliards de mètres cubes par an. En 2020 et avec



Cérémonie lors de la signature des contrats.

l'entrée en production des champs de Tidikelt Sud, Akabli et S/Total, l'offre de la région

Sud-Ouest cumulera 21 milliards de mètres cubes. Lors de cette cérémonie de signature des deux

contrats du GR7, les responsables des entreprises bénéficiaires des contrats n'ont pas manqué d'exprimer leur gratitude pour la confiance mise dans leurs entreprises. «Jusqu'à un passé récent, les projets de ce genre étaient réalisés par des entreprises étrangères», a souligné le P-dg de Cosider, Lakhdar Rekhroukh. Le ministre Bouterfa, lui, s'est félicité des capacités de réalisation des entreprises nationales qui ont déjà donné satisfaction pour le gazoduc GR5. «On disait, pour les entreprises publiques, qu'on ne pouvait prévoir, ni leur prix, ni leur délais. Maintenant, nous connaissons, et leurs prix, et leurs délais», a-t-il conclu.

L. H.

AMINE MAZOUZI :

«La presse accorde trop d'importance à ce litige avec Total»

En réponse à une question sur le litige opposant Sonatrach à la compagnie française Total au sujet de la taxe sur les profits exceptionnels, le P-dg de la major pétro-gazière nationale Amine Mazouzi a estimé que l'affaire est banale : «C'est normal dans la vie d'une entreprise. Je pense que la presse accorde un peu trop d'importance à ce litige. Ce n'est pas le premier litige que Sonatrach a eu à gérer. Nous sommes prêts à discuter les

propositions de ce partenaire dans le cadre d'un règlement à l'amiable mais, il a choisi la voie de l'arbitrage international. Nous allons ainsi défendre nos intérêts. Et, nous avons d'importants atouts pour défendre nos intérêts. Sinon, nous avons signé des accords avec la plupart de nos partenaires pour éviter ce genre de contentieux à l'avenir.»

L. H.

PRISE EN CHARGE DES VOYAGEURS DURANT LA SAISON ESTIVALE

Les nouveautés des Douanes algériennes

Une première évaluation du dispositif spécial saison estivale a permis de constater que les choses se déroulent dans de très bonnes conditions, s'est félicité hier le DG des Douanes, Kaddour Bentahar, en marge de la cérémonie de signature d'une convention avec la compagnie aérienne nationale Tassili Airlines.

Younès Djama - Alger (Le Soir) - Sur le volet lié à la saison estivale, Kaddour Bentahar a annoncé que ses services ont mis des mécanismes et pris des mesures de facilitation à l'endroit des voyageurs, soit pour les Algériens qui se rendent à l'étranger dans le cadre de voyages touristiques soit pour les concitoyens établis à l'étranger qui viennent passer leurs vacances en Algérie.

«Jusqu'à ce jour, une évaluation fait ressortir que les choses se passent de manière très satisfaisante», se félicite le premier responsable des Douanes algériennes, précisant que ses services ont renforcé les brigades maritimes navigantes qui prennent en charge aussi la délivrance du Titre de passage de douane pour les véhicules (TPDV), à bord des bateaux.

Deux aspects nouveaux ont, cette année, été introduits et qui consistent en la prise en charge des départs au même titre que les arrivées, explique Kaddour Bentahar, précisant que l'exception cette année —et tendant à améliorer les conditions de prise en charge au niveau des ports—, consiste en le fait que les agents des douanes prennent en charge les voya-

geurs en leur délivrant pendant la traversée le TPDV. «La deuxième nouveauté, cette année concerne la déclaration en devises. Il est désormais possible de la faire via le net, l'imprimé y afférent peut être téléchargé», annonce encore Bentahar ajoutant que le «couloir vert» a été également renforcé aux familles et personnes âgées, personnes à mobilité réduite, etc., de sorte à ce qu'il y ait plus de facilitation de passage au niveau des douanes.

En termes de traitements douaniers, et malgré les progrès notables enregistrés, le DG des Douanes veut encore plus. «Nous sommes à 1h15 mn (moyenne à l'échelle nationale au niveau des ports), nous souhaitons arriver à la fin de cette année à 1 heure et pourquoi pas moins», a-t-il dit. Une sorte de compétition a été instaurée entre les ports en vue de battre les records de traitement, dès lors que des encouragements seront accordés aux responsables et agents au niveau des ports qui auront enregistré une meilleure moyenne.

Des contrôles inopinés sont prévus au niveau de ces ports afin de veiller au bon



Des mesures de facilitations pour les voyageurs.

fonctionnement de ce dispositif. «Nous voulons avoir un regard absolu jusqu'à la fin de la saison estivale», a soutenu Kaddour Bentahar. Ce dernier a estimé qu'au niveau des aéroports, ses services connaissent moins de contraintes en termes de traitements douaniers que les ports, du fait que sur un bateau, il peut y avoir jusqu'à 1 200 passagers et 500 véhicules.

Les mêmes consignes de facilitations sont également données aux agents des douanes au niveau des postes frontières terrestres, notamment pour les Algériens se rendant en Tunisie, a encore expliqué le DG des douanes. «Le même principe s'applique aussi bien pour le terrestre, l'aérien et le maritime», note M. Bentahar.

Y. D.

TASSILI AIRLINES

Des réductions allant jusqu'à 60% pour les douaniers

Les Douanes algériennes et la compagnie Tassili Airlines (TAL) ont signé hier au siège de la DG des douanes, une convention portant sur des réductions allant jusqu'à 60% sur les prix des billets de la TAL au profit des personnels des douanes et leurs

familles, et ce aussi bien pour leurs voyages tant sur les lignes intérieures qu'extérieures.

La cérémonie de signature a eu lieu en présence des deux premiers responsables des douanes, Kaddour Bentahar, et de la TAL, Belkacem

Harchaoui. A cet effet, Kaddour Bentahar dira «nous mettons l'accent aujourd'hui sur le développement de l'aspect lié aux conditions socioprofessionnelles des douaniers. Cette convention va permettre aux douaniers de pouvoir bénéficier

de réductions pouvant aller jusqu'à 60%, pour eux et leurs familles. La nouveauté aussi, c'est que dans le cadre de cette convention, il a été intégré les retraités du corps des douanes ainsi que leurs familles».

Y. D.